

NOTE DE CADRAGE

Pour une stratégie d'actions avec les centres sociaux

24/10/2014

DAP

Arquier Valérie

Etat des lieux : V. Beaumont

On dénombre 137 centres sociaux agréés CAF en région PACA, 81 structures adhèrent à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France. 4 unions départementales en PACA, le 04 et le 06 non couverts.

Sur le 84 : 13 centres sociaux affiliés sur 17

Sur le 83 : 9 centres sociaux affiliés sur 13

Sur le 05 : 11 centres sociaux affiliés sur 12

Sur le 13 : 48 centres sociaux affiliés sur 95.

Un potentiel de 12 150 seniors touchés par les 81 centres sociaux affiliés.

I. La coopération avec les Centres Sociaux : 1 dossier majeur en quoi ?

1) Un cadre réglementaire incitatif:

- une convention cadre CNAV-FCSF 16/10/2009 avec 3 objectifs :
 - a. mieux connaître et faire remonter les besoins des retraités
 - b. développer des modes d'intervention
 - c. mettre en œuvre un accompagnement personnalisé.
- une circulaire CNAV sur les modalités spécifiques de financement dédiées aux CS 22 /04/2011 :
 - a. engagement financier pluri annuel (temps d'une COG)
 - b. pluralité de financements ancrant la question du vieillissement au sein des projets des CS et reconnaissance par d'autres partenaires
 - c. versement annuel de la subvention subordonné à un bilan des actions
 - d. montant financier déterminé par la Carsat au regard des priorités et crédits disponibles.
- Un partenaire identifié dans le cadre du plan P3A.

2) L'ensemble du réseau Carsat a mis en place des pactes de coopération avec les Centres Sociaux ; avec des degrés d'avancée différents.

Une première étape de réalisation s'est faite à partir de sites pilotes (déjà bien inscrits dans leur relation avec les CS) NP-BFC-PL dès 2009 ; puis les autres caisses ont suivi et ont pour la majorité 1 an d'expérience et sont dans leur 2^{ème} année de consolidation de partenariat.

3 caisses restent en retrait : Midi Pyrénées, Auvergne et Sud-Est.

La Carsat-se peut bénéficier de l'expérience du réseau ; des contacts ont été pris et les ingrédients de réussites ont été repérés ; les propositions tiennent compte de ce retour d'expériences.

II. L'intérêt de la Carsat-Se à se positionner 2sur cette coopération

L'état des lieux réalisé par Véronique Beaumont fait remonté un bilan positif du côté de ce partenaire en terme de stratégie, dynamique de développement de territoire , solidité financière, densité du réseau, implantation du réseau dans l'environnement, reconnaissance du réseau par les acteurs de la politique du vieillissement, un intérêt sur la problématique du vieillissement. On peut relever une création de valeur ajoutée :

- a. Les actions se fondent sur des priorités locales et reposent sur une démarche participative des habitants ; cela constitue un élément clé pour une appropriation des politiques de prévention par le public et par la même la régulation de l'offre de prévention de la Carsat Sud-Est à la réalité des besoins, aux bassins de vie.
- b. En termes d'innovation **les CS sont souvent à l'initiative de nouvelles formules ou réponses sociales.**
- c. Le territoire du CS est également un **carrefour des politiques locales** (ville CG ...élus locaux) facilitant la coopération avec les acteurs locaux et la coordination avec les dispositifs déjà en place dont le réseau santé ville n'est qu'un exemple.
- d. **Des d'interfaces logiquement mobilisables avec ce réseau** : ces CS peuvent faire appel à notre expertise, enrichir l'observatoire des situations de fragilités, partager des diagnostics de territoires, relayer la politique de la Carsat, faire appel aux prestations de la Carsat pour leur population, être partenaire de projets, promoteur de services ...
- e. **le réseau CS bénéficie d'une légitimité** qui n'est pas contestée : **jouant un rôle majeur dans le maillage social de proximité mais aussi dans l'activation des échanges intergénérationnels** ; partenaire des politiques locales comme nationales ; le réseau repose sur une organisation structurée autour de la fédération nationale relayée par les fédérations locales elles mêmes autonomes et initiatrices de projets ; en CPOM avec les CAF du fait de l'agrément ce qui n'est pas négligeable en terme d'antériorité de contribution à la politique familiale des CAF (les CAF identifient bien ce partenaire en terme de stratégie de collaboration, négociation, contrôle de budget des CS etc...).

III. Notre stratégie de coopération : un soutien par une contribution financière pérenne

1. *Signature d'une convention avec les fédérations de centres sociaux pour la durée de la COG vieillesse engageant sur deux axes :*

- Développer une fonction locale d'ingénierie
- Développer une fonction d'inter face- relai.

La mise en œuvre de ces deux axes sera déclinée par des fiches-actions ainsi que par un plan d'action annuel annexé à la convention.

La fonction dédiée à la fédération sera indemnisée par la Carsat sur une base forfaitaire comprenant le temps de travail ainsi que les frais de mission et de structure.

Cette fonction se matérialisera par des livrables attendus :

- Une synthèse des diagnostics des centres sociaux du territoire
- Un bilan annuel du rôle de la fédération.

De plus, un nombre de projets (ex 3 pour le 84) devra avoir reçu un accord de financement au regard du nombre total de dossiers présentés par la fédération à la Carsat Se.

Le concours financier de la Carsat SE pour 2014 pourrait s'élever à 2 000€ puis 5000 euros par an les autres années et feront l'objet d'une annexe.

2. Financement des centres sociaux

A partir d'un site pilote le 84 dont la phase de démarrage serait à prévoir au dernier trimestre 2014 ; puis sur 2015 /**2017 déploiement progressif aux autres départements exceptions 04 et 06** (absence de réseau CS et de fédération locale CS) soit à raison de 2/3 projets par département sur 3 ans.

En l'état actuel de l'avancée du réseau CS, un potentiel de 10 actions sur le vieillissement pourraient être développées : 2 sur le 13 ; 3 sur le 84 ; 2 sur le 83 ; 2 sur le 05.

Sur 4 axes majeurs basés sur le socle d'activité des CS faisant convergence avec nos priorités qui sont :

Axe 1 : Un soutien à la représentativité, **valorisation des initiatives des seniors et d'un soutien particulier aux plus fragilisés**

Axe 2 : **Promotion du bien vieillir** et de Prévention de niveau 1 et 2

Axe 3 : **Actions** de soutien à l'amélioration de la qualité de vie des retraités par **l'adaptation du territoire à l'avancée en âge** (en matière d'accessibilité, d'adaptation de l'habitat, parcours résidentiel et la préservation de la mobilité).

Axe 4: **L'égalité des chances**, les actions ici repérées déclinent la problématique de « l'accès » sur des champs thématiques tels que : **l'accès aux soins, l'accès à la culture, aux loisirs, en ciblant le public sénior le plus éloigné.**

Financement 2014 : 2000 euros fédération du 84 + 20 000 euros pour deux projets

A partir de 2015 on pourrait envisager : un montant forfaitaire de 5000 euros par fédération et 10 000 euros annuels par centres sociaux. Soit un budget annuel de 120 000 euros en 2015.

IV. Un plan d'actions 2015-2017 à construire

La Carsat Sud-Est devra également rencontrer la CAF qui délivre les agréments et finance les centres sociaux. Un représentant (s) de la Carsat Sud-Est dans les instances stratégiques et de coordination avec les représentants de la politique de la ville et de la Caf devra être formalisée.

Cet axe pourra faire l'objet d'échanges dans le cadre de l'inter-régime, des co financements pourront également s'articuler.